

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Conditions générales de vente.

1 Définitions.

Dans les présentes Conditions Générales, on entend par:

- Entreprise: VENTINELLA BELGIUM BV – BE1015.214.371
- Client: toute personne physique ou une entité légale avec laquelle un accord a été conclu.
- Consommateur: un client qui est un individu agissant en tant que particulier.
- Produits/Services: toutes les marchandises que le client peut acheter auprès de l'entreprise, en particulier des volets en PVC, aluminium et bois, des accessoires de volets, ainsi que la fourniture et l'installation des volets.
- Bon de commande: la confirmation écrite de la commande passée par le client auprès de l'entreprise.
- Loi d'août 2002: la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (M.B. 07.08.2002).

2 Applicabilité.

- Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre, devis, commande et vente de produits/services entre l'entreprise et le client.
- L'entreprise met ces conditions générales à disposition sur son site internet www.ventinella.com.
- Le client reconnaît et accepte ces conditions générales. Ces conditions générales prévalent toujours sur les conditions générales du client, sauf accord écrit contraire explicite entre l'entreprise et le client.
- L'entreprise se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment en publiant une nouvelle version sur le site susmentionné. Toute commande passée par le client après la publication de cette nouvelle version implique l'acceptation par le client de la dernière version publiée.
- Si l'entreprise a toléré, pour une durée courte ou longue et de manière explicite ou implicite, des dérogations à ces conditions générales, cela n'affecte en rien son droit d'exiger ultérieurement le respect strict de ces conditions générales.

3 Prix et offres.

- Chaque devis est sans engagement et indicatif.
- La durée de validité des offres est mentionnée dans l'offre.
- Nos prix ne tiennent pas compte des circonstances particulières et des cas de force majeure que nous n'aurions pas pu prévoir au moment où nous avons accepté la commande.
- Nos prix peuvent être ajustés à tout moment en fonction des fluctuations des composants de coût.
- Nos prix sont toujours basés sur les informations fournies par le client.
Aucune responsabilité ne sera acceptée pour d'éventuelles erreurs d'impression.
- Toute déviation qui se produirait en pratique et nécessitant un ajustement du travail ne sera pas à notre charge et entraînera un travail supplémentaire à la charge de notre client.
- Les prix que nous indiquons sont toujours hors TVA.
- La pose des volets n'est pas incluse dans les prix indiqués.

4 Commandes.

- Les devis nous engagent seulement quand ils ont été signés par le client ou confirmés par une commande écrite dans le délai de validité du devis, et à condition que cette commande soit confirmée par nous par une confirmation de commande et que l'acompte demandé soit payé.
- L'annulation de la commande par le client n'est possible qu'avant notre confirmation de commande et à condition que nous n'ayons pas encore commencé la production ou l'exécution de nos travaux (par exemple: le passage de commandes auprès de nos fournisseurs). Cependant, si notre client annule la commande sans respecter les conditions mentionnées ci-dessus, l'acompte déjà payé par le client sera considéré comme une indemnité.
- Les modifications après la confirmation de commande signée par le client ne peuvent être effectuées que si elles sont signalées dans les 48 heures suivant le paiement de l'acompte et sont confirmées par écrit.

5 Délai de livraison et modalités de livraison si nous livrons.

- Les délais de livraison que nous indiquons sont purement indicatifs et n'engagent aucune responsabilité de notre part. Aucun retard de livraison ne peut être considéré comme étant de notre responsabilité ou donner lieu à une indemnité, à l'annulation totale ou partielle du contrat.
- Toute livraison reste notre propriété jusqu'à ce que le montant dû soit payé intégralement par le client.
- Les livraisons futures seront suspendues si le paiement des précédentes n'a pas été effectué à l'échéance.
- Le client est responsable de fournir des informations de livraison correctes et complètes.

6 Plaintes et retours.

- Le client doit inspecter les biens livrés avant de les utiliser. Il ne peut donc pas demander d'indemnisation en raison de l'utilisation d'une livraison défectueuse ou erronée échappant à notre contrôle.
- Toute plainte après livraison doit être faite par écrit dans les 8 jours suivant la réception des biens par courrier recommandé. Passé ce délai, aucune plainte ne sera acceptée. Elles doivent être soumises avant l'installation des biens.
- Un refus justifié des marchandises ne pourra engendrer pour nous d'autres obligations que la réparation, l'ajustement ou le remplacement de la marchandise dans un délai normal, compte tenu de notre capacité de production.
- Le retour des marchandises est impossible puisque tous nos volets sont fabriqués sur mesure.

7 Délai d'exécution et modalités d'exécution si nous installons ou mesurons.

- Un retard dans l'exécution de nos travaux ne peut jamais donner lieu à une demande d'indemnisation, à la résiliation du contrat par le client ou à un refus de paiement intégral du prix convenu, sauf si le retard est uniquement dû à notre inaction sans raison valable.
- Si nous devons mesurer et/ou installer, les modalités suivantes s'appliquent:
 - a. Le client veillera à ce que les lieux où nous travaillerons soient aisément accessibles, propres, dégagés et sans obstacles, et que nous puissions y placer notre matériel dans des conditions de sécurité.
 - b. La signalisation nécessaire (panneaux de circulation, éclairage) et les dispositifs de sécurité (garde-fous et autres dispositifs de sécurité) seront fournis par notre client sur le site où nous effectuerons nos travaux.
 - c. Notre client doit toujours prendre toutes les précautions nécessaires pour permettre le montage. Par exemple, le client doit s'assurer que l'électricité est disponible sur le site.
- Nous nous réservons le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis nos travaux, et de facturer des frais d'attente à notre client, si celui-ci ne respecte pas ses obligations telles qu'indiquées aux points a, b et c ci-dessus.
- Pour les travaux intérieurs, le client doit toujours prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter d'endommager l'intérieur (protéger les sols, meubles, etc.). Les dommages résultant d'un manque de précautions ne peuvent être imputés à nous.
- Les travaux supplémentaires non confirmés par un bon de commande et exécutés par notre personnel à la demande du client au moment de l'installation seront facturés par personne/heure, augmentés des éventuels frais de déplacement. Une telle rémunération sera également facturée si notre personnel doit attendre et ne peut pas débiter ses travaux immédiatement à son arrivée et selon notre planning sur le site ou dans les magasins du client.

8 Garantie.

- La fabrication de nos produits est conforme à notre “CAHIER DES CHARGES DE FABRICATION”, qui peut être demandé à tout moment ou consulté sur notre site internet www.ventinella.com.
- Une garantie de 2 ans s'applique à nos produits, couvrant les défauts de fabrication. Les dommages causés par un usage incorrect ne sont pas couverts par la garantie.
- La période de garantie commence à courir uniquement après le paiement complet des biens fournis par nos soins.
- Dans le cadre de la garantie, notre seule responsabilité consiste à remplacer ou réparer les biens défectueux.
- Sont exclus de la garantie : les erreurs et défauts causés par l'usure normale, des causes externes, un traitement ou une utilisation incorrects, une installation incorrecte, un stockage incorrect, des modifications imprévues ou non autorisées ou de la négligence.
- Notre garantie ne dépasse pas celle de nos fournisseurs.
- Nous ne pouvons garantir la tenu, la teinte et l'uniformité de la couleur des profils PVC non plaxés.

9 Responsabilité.

- Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des dommages indirects ou consécutifs.
- Tout sinistre doit être signalé par écrit dans les 8 jours suivant son survenance, et toute évaluation des dommages doit immédiatement nous être communiquée.
- La responsabilité est limitée au montant que l'assurance verse dans le cas concerné.

10 Factures et protestations.

- Le client doit verser un acompte sur le montant total. Nous ne commençons la production de la commande que si le paiement de l'acompte a été effectué.
- Le solde doit être réglé avant la livraison ou le retrait des marchandises dans notre entrepôt, sauf accord contraire.
- Les factures sont payables, sans escompte, dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.
- La facture est considérée acceptée par le débiteur en l'absence de protestation écrite dans les 8 jours suivant l'envoi de la facture. Aucun protest ne sera accepté après ce délai.
- Nous nous réservons le droit de dresser des factures pour les prestations déjà réalisées par nos soins à tout moment.

11 Paiements.

- En cas de non-paiement à l'échéance, des intérêts de retard de 1,5 % par mois sur le montant total de la facture seront facturés sans rappel, augmentés des éventuels frais judiciaires.
- En cas de non-paiement total ou partiel de la dette à l'échéance sans raison valable, après une mise en demeure restée infructueuse, le solde de la dette sera majoré de 10 % sur le montant total de la facture, avec un minimum de 50,00 € et un maximum de 1 500,00 €.

12 Force majeure.

- Aucune plainte ne peut être formulée contre nous si nous ne pouvons pas respecter nos obligations en cas de force majeure telles que grèves, lock-out, pénurie de matières premières, pannes de machines, incendies ou autres catastrophes.

13 Juridiction.

- Nous convenons avec notre client d'employer tous les moyens nécessaires, avant toute action en justice, afin d'arriver à une solution amiable.
- En l'absence d'une solution à l'amiable, les tribunaux du ressort judiciaire de Courtrai sont exclusivement compétents, même en cas de pluralité de défendeurs, de demandes reconventionnelles, d'interventions et de garanties, y compris en référé.
- La législation belge est applicable à tous les contrats.